

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Béatrice Métraux et consort - Le Château de la Sarraz, perdra-t-il lui aussi ses collections ?

Rappel de l'interpellation

*Depuis près de 900 ans, après guerres, épidémies, incendies et révoltes multiples, le Château de La Sarraz est toujours là, magnifique et envoutant. Cette magnificence a été reconnue sur la scène internationale puisque cet édifice s'est vu octroyé le **Label du Patrimoine européen le 9 juillet 2009**. Décerné pour la première fois en Suisse, le Label du Patrimoine européen salue l'internationalisme culturel du site, à travers la Maison des artistes créée en 1922 par la dernière châtelaine des lieux, Hélène de Mandrot. De nombreux artistes de renom, tels le Corbusier, ou Serguei Eisenstein (auteur du célèbre film *Le Cuirassé Potemkine*) ont été accueillis dans cette maison des artistes.*

De nos jours, au travers de la Société des Amis du Château de La Sarraz – Musée Romand, ce patrimoine essaie tant bien que mal de se maintenir au travers d'expositions, de concerts, de manifestations culturelles diverses. Mais les entrées sont insuffisantes et ne génèrent pas de grandes rentrées financières. Or, il devient urgent d'envisager une série de travaux d'entretien et de modernisation des bâtiments, notamment la détection incendie, la réfection d'un mur d'enceinte et d'un mur écroulé, l'élagage de talus, la restauration des menuiseries extérieures, fenêtres en bois, sans parler de l'entretien et la restauration des collections.

*La Société des Amis du Château de La Sarraz ne peut, depuis plusieurs années, dégager les moyens suffisants à l'entretien courant de ce patrimoine. La commune de La Sarraz, sollicitée en 2009, a octroyé un crédit d'urgence de 50'000 francs ; elle devra se prononcer prochainement (le 7 octobre) sur un soutien d'un montant équivalent. En effet, les comptes 2009 furent largement déficitaires (80'000 francs en négatif), il en sera de même pour les comptes 2010. Au-delà d'une politique budgétaire d'urgence (appel aux communes, aux dons privés, aux divers sponsors), se pose la question de l'intérêt cantonal à la conservation d'un patrimoine culturel. En effet, le risque est grand, selon la Société des Amis du Château de La Sarraz que la superbe collection de meubles soit dispersée ou mise en vente afin d'assurer les flux financiers minima nécessaires au sauvetage de cet édifice. **Il faut savoir que le legs d'Henry de Mandrot précise que le musée historique de Zurich héritera des collections en cas de faillite de la société, d'autres musées suisses pouvant profiter de ce que le premier dénigrerait.** La fermeture des musées n'est même plus un tabou. La magnifique encyclopédie de Diderot serait ainsi soustraite au public.*

Bien entendu, l'association doit prendre son destin en main, assurer sa pérennité, mettre en place une offre culturelle alléchante et non confidentielle pour lui permette d'augmenter ses revenus, assurer la

conservation du patrimoine, bref de vivre.

Aussi, je me permets néanmoins d'interpeller le Conseil d'Etat en lui posant les questions suivantes:

- 1. Le Conseil d'Etat est-il au courant des difficultés financières de la Société des Amis du Château de La Sarraz qui pourraient entraîner la vente de certains biens mobiliers prestigieux et/ou la fermeture des musées ?*
- 2. Le Château de la Sarraz est-il inscrit dans la politique culturelle du canton, plus précisément dans une politique de préservation du patrimoine bâti historique ? Si non, pourquoi ?*
- 3. Perçoit-il à ce titre des subventions ? Si oui, à quelle hauteur ? Si non, pourquoi ?*
- 4. Afin de mettre en valeur le patrimoine archéologique exceptionnel de la région, et ainsi diversifier l'offre culturelle du Château, serait-il envisageable de créer, avec l'aide du canton, une salle présentant des pièces trouvées sur le site celtique du Mormont ?*
- 5. Existe-t-il un "réseau institutionnel" des châteaux sis en territoire vaudois ? La création d'une association regroupant ce type de patrimoine historique ne serait-elle pas à même de répondre aux difficultés financières des châteaux vaudois en "mutualisant" déficits et ressources ?*

Je remercie très respectueusement le Conseil d'Etat pour sa prochaine réponse (souhaite développer).

Bottens, le 4 octobre 2010.

1 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat apporte les réponses suivantes aux questions posées par Mme la Députée Béatrice Métraux et consorts :

- 1. Le Conseil d'Etat est-il au courant des difficultés financières de la Société des Amis du Château de la Sarraz qui pourraient entraîner la vente de certains biens mobiliers prestigieux et/ou la fermeture des musées ?*

Lors des séances de comité de la Société des Amis du Château de la Sarraz, les difficultés financières ont été évoquées en présence du conservateur des monuments et des sites.

Par ailleurs, la presse en a fait écho.

- 2. Le Château de la Sarraz est-il inscrit dans la politique culturelle du canton, plus précisément dans une politique de préservation du patrimoine bâti historique ? Si non, pourquoi ?*

Le Château de la Sarraz est inscrit dans la politique de préservation du patrimoine bâti historique du Canton. Il a reçu la note *1* lors du recensement architectural cantonal, le 3 août 1978. Par ailleurs, l'ensemble du Château a été classé monument historique le 17 décembre 1954. Son site, ses dépendances et ses aménagements sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques depuis le 7 décembre 1979.

Cette problématique n'est pas inscrite dans la politique culturelle proprement dite du canton, exprimée dans l'actuelle *Loi sur les activités culturelles* de 1978. Celle-ci couvre essentiellement le champ du subventionnement de la création et de la vie artistiques, ainsi que la mission patrimoniale des institutions dépendant du canton exclusivement

(les 8 musées cantonaux dépendant du SERAC, la Bibliothèque cantonale et universitaire, les Archives cantonales, le Musée militaire de Morges), c'est-à-dire le patrimoine mobilier et documentaire conservé par ces institutions.

3. ***Perçoit-il à ce titre des subventions ? Si oui, à quelle hauteur ? Si non, pourquoi ?***

A ce titre, la campagne de restauration du Château, qui s'est terminée en 2000, a été soutenue par l'octroi d'une subvention cantonale se montant à CHF 668'963.50.

Le Canton pourrait soutenir de futures interventions de restauration du monument par l'octroi de nouvelles subventions cantonales dans la mesure des moyens mis à disposition par son budget annuel et des priorités.

4. ***Afin de mettre en valeur le patrimoine archéologique exceptionnel de la région, et ainsi diversifier l'offre culturelle du Château, serait-il envisageable de créer, avec l'aide du canton, une salle présentant des pièces trouvées sur le site celtique du Mormont ?***

La gestion des collections et du contenu des salles d'exposition du Château n'est pas du ressort du Canton, mais incombe à la Société des Amis du Château de La Sarraz.

Cela étant, s'agissant du Mormont, les précisions suivantes peuvent être apportées :

les trouvailles archéologiques mises au jour au cours des fouilles pratiquées sur le site du Mormont intègrent, conformément aux dispositions légales, les collections du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire ; elles y sont inventoriées, conservées, restaurées et restent à la disposition de la Section archéologie cantonale et de ses mandataires pour analyse et publication scientifiques.

Un tel patrimoine celtique, helvète dans le cas particulier, daté d'environ 100 avant notre ère, dont l'intérêt dépasse les frontières cantonales et nationales, se devra d'être présenté, après l'achèvement des études en cours, de manière durable dans une institution muséale conforme aux normes définies par l'ICOM (Conseil international des musées). Une mise en dépôt par le Musée cantonal des collections du Mormont et leur installation au Château de La Sarraz est une solution envisageable, qui devrait faire l'objet d'une étude de faisabilité (sécurité, climat, accessibilité...).

5. ***Existe-t-il un "réseau institutionnel" des châteaux sis en territoire vaudois ? La création d'une association regroupant ce type de patrimoine historique ne serait-elle pas à même de répondre aux difficultés financières des châteaux vaudois en "mutualisant" déficits et ressources ?***

Il existe une Association des Châteaux vaudois (www.chateauxvaud.ch/). Cette association

réunit une douzaine de monuments ouverts au public et situés dans les différentes régions du canton. Le Château de La Sarraz est membre de cette association.

En date du 19 avril 2010, le Chef du Département des infrastructures a convié le président de cette Association et nouveau directeur du Château de Chillon, M. Jean Pierre Pastori, pour discuter des bénéfices que l'ensemble des châteaux vaudois pourraient tirer de l'établissement de nouvelles synergies. Une deuxième édition d'un " week-end des châteaux vaudois " est à l'étude, la première (en septembre 2009) ayant bénéficié en priorité aux monuments habituellement moins fréquentés. Un marketing des circuits historiques va être entrepris sous l'égide de l'Association et, à l'initiative du Département des infrastructures, en octobre 2010, la structure d'un site internet patrimonial a été mise à la libre disposition des différents châteaux (avec cours de formation gratuits)(www.patrimoine.vd.ch). Neuf monuments et musées vaudois ont saisi cette opportunité de se doter d'un site complet. A ce jour, le Château de La Sarraz ne s'est pas encore manifesté.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 mars 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean